

Parlement des enfants

de la 2^{ème} circonscription du Calvados

XV^e LEGISLATURE

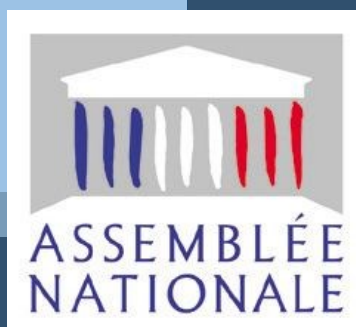
Proposition de loi n°6

visant à « **donner à tous le même droit de manger et de boire** »

Juin 2018

ALABUDLAY Dimah, AMY Axelle, ARSLAN Baran, ASAFA Nahdrah, CHAUIDON-RANAÏVOSON Tya, DAGUEMOUNE Naël, DAHMANI Iliam, DJIBO Rayan, DURAND Jean-Alexandre, DUTTA Joyeesha, GAVO Brandon, GUMRYAN Marjana, HALIMI Imran Mohammad, IDRIZAJ Florentin, JAMES Kellia, LAMACHE Kelya, NOZADZE Lekso, ROBIOLLE Alcide, TARDIEU Lolita, YOGARATNAM Samarventhan

*De la classe de CM1 de l'école Louis
Le Châtelier - Caen
Académie de Caen*





N° 6

PARLEMENT DES ENFANTS DE LA 2^{ème} CIRCONSCRIPTION DU CALVADOS

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Enregistrée à la Présidence du Parlement des enfants

PROPOSITION DE LOI

visant à « donner à tous le même droit de manger et de boire »

Présentée par :

ALABUDLAY Dimah, AMY Axelle, ARSLAN Baran, ASAFA Nahdrah, CHAUVIDON-RANAÏVOSON Tya, DAGUEMOUNE Naël, DAHMANI Iliam, DJIBO Rayan, DURAND Jean-Alexandre, DUTTA Joyeesha, GAVO Brandon, GUMRYAN Marjana, HALIMI Imran Mohammad, IDRIZAJ Florentin, JAMES Kellia, LAMACHE Kelya, NOZADZE Lekso, RO-BIOLLE Alcide, TARDIEU Lolita, YOGARATNAM Samarventhan

De la classe de CMI de l'école Louis Le Châtelier - Caen

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Notre proposition de loi vise à nourrir les pauvres pour que les habitants de la France aient tous le même droit de manger, pour que les pauvres et leurs enfants ne meurent ni de faim ni de soif, pour qu'ils ne tombent pas malades et qu'ils soient plus heureux.

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Des restaurants sont construits pour les pauvres dans les villes et les villages dans lesquels il y a le plus de pauvres. Des serveurs, des cuisiniers, des femmes de ménage et des livreurs sont payés par l'Etat français. Les cuisiniers doivent préparer un repas complet. La nourriture est gratuite.

Dans les villes où il y a le moins de pauvres, les livreurs distribuent les repas préparés par les cuisiniers.

Les pauvres s'inscrivent pour manger au restaurant ou pour être livrés.

Article 2

Les associations de bénévoles donnent de l'eau aux pauvres pour qu'ils ne meurent pas. Si les associations bénévoles ne sont pas disponibles, il y aura des robinets devant les restaurants pour les pauvres et devant les associations bénévoles avec des gobelets.

Article 3

Les pauvres ont une école de cuisine pour recommencer à cuisiner et à réchauffer leur plat.

Les pauvres ont besoin d'aliments. L'Etat français paie des agriculteurs qui cultivent les fruits et les légumes, les récoltent puis les donnent aux restaurants.

Des bénévoles s'occupent des pauvres pour leur apprendre à jardiner dans le potager qui est à côté du restaurant.

Article 4

L'Etat français aide les pauvres à trouver leur travail pour acheter de la nourriture et des boissons.

